

Bilan d'étape de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 29 juin 2015 à Sainte Croix Vallée Française

Compte-rendu

territoire

Personnes présentes :

Alain ARGILIER, élu Communauté de communes Florac-Sud Lozère

Sandrine BONNAIFOUX, Conseil général de Lozère Sylvie CASTAGNIO, ONF antenne de Florac François FAURE, élu, Communautés de communes

de la Cévenne des Hauts Gardons Yves FAURIS, Syndicat des propriétaires forestiers privés

Georges LE BRIS, élu, commune de St Laurent de Trèves

Colette LE BRIS, habitante

Jean-Claude PIGACHE, président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons John PELLIER, chargé de mission Communes forestières de Lozère Jean-Max André, élu, Communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons François KONIECZNY, animateur de Terra Rural, Communauté de communes Florac-Sud Lozère

Nicolas MATOSSI, Draaf Languedoc-Roussillon Denis PIT, élu à la Chambre d'Agriculture de Lozère Bernard BIETTA, élu, Communauté de communes Florac-Sud Lozère

Rémi BLAZIN, chargé de mission bois-énergie, Chambre de commerces et d'industries de Lozère Jean-Yves MAGAUD, responsable du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère Pierre PLAGNES, élu, Communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de







charteforestiere.gcc@orange.fr





Alain ARGILIER, référent de la charte forestière, rappelle le but de la réunion, qui est de faire le point à six mois de la mise en œuvre effective des actions : connaître leur état d'avancement, et les réorienter si besoin.

1. Etat d'avancement des actions

→ Voir état d'avancement joint à ce compte-rendu

Cet état d'avancement est validé par l'ensemble des participants.

2. Mise au point sur l'organisation de la charte forestière

La charte forestière s'organise de la façon suivante :

- Un comité de pilotage par an,
- Un comité restreint d'élus des 3 communautés de communes,
- Des réunions régulières au cas par cas selon les thèmes,
- Des groupes de travail qui se monteront en fonction des actions pour un meilleur suivi (par exemple sur la desserte).

Le bilan d'étape réalisé à 6 mois comme aujourd'hui n'était utile que pour cette première année « test » de mise en œuvre des actions.

3. Présentation d'un projet de traçabilité des bois

John Pellier de l'association des Communes forestières de Lozère présente un projet en cours qui a pour but la « mise en place à l'échelle du Massif central d'une marque collective de certification appuyée à une traçabilité adaptée ». L'objectif est d'améliorer

Ce projet se base sur ce qui a déjà été réalisé dans les Alpes, avec le dispositif « Bois des Alpes », qui permet à des collectivités

La marque collective de certification garantira :

- Origine des bois du Massif central par une traçabilité à 100%
- Caractéristiques techniques et respect des normes de qualité entendues : Bois écocertifiés en termes de gestion durable ; produits marqués CE, secs ; classement structurel des bois imposé par Marquage CE, avec classement machine au-delà de C24
- Tout type de bois solide (bois reconstitué exclus) feuillu et résineux entrant dans une construction bois.

Le référentiel de la marque collective de certification Massif central sera développé en s'assurant de pouvoir y incorporer des spécialités territoriales propres au Massif central.

Les entreprises ont été consultées et beaucoup étaient favorables à la démarche. Le projet est maintenant à une étape de test auprès des entreprises volontaires. Il est également demandé aux élus de faire remonter leurs projets de bâtiments publics à construire en bois, afin de réaliser également ces tests à partir des usagers. La veille sur les constructions réalisée par la charte forestière pourra permettre de faire remonter ces projets.

4. Agenda

Une prochaine réunion de la charte forestière est prévue fin décembre, afin de faire le bilan sur un an de mise en œuvre des actions. Entre temps, les partenaires et élus seront sollicités au cas par cas selon les actions.